

Questions orales

M. Cosgrove: Toutefois, je m'empresse de l'ajouter, l'honorable représentante a certainement négligé le fait que le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes a été confié au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au début de l'année.

M. Clark: Comme le ministère des Finances!

M. Cosgrove: Je rappelle à l'honorable représentante que le ministre a déclaré il y a quelques jours à la Chambre qu'un comité spécial du cabinet étudiait en ce moment les nombreux problèmes signalés dans sa question de tout à l'heure. Nous voulons tout d'abord déterminer avec précision l'étendue du problème. Nous tenons à nous assurer que la solution adoptée donnera des résultats probants et nous ne procéderons pas par tâtonnements. Comme l'expliquait le ministre, en ce moment, le gouvernement étudie le dossier de très près. D'ici quelques semaines, je l'espère, nous serons en mesure de donner une réponse définitive.

Mme Mitchell: Comme d'habitude, le ministre décline toute responsabilité et refuse de prendre la moindre initiative.

L'INDEMNISATION POUR L'ENLÈVEMENT DE L'ISOLANT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma deuxième question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Les propriétaires qui sont incommodés par des émanations d'urée-formaldéhyde ne peuvent pas abandonner leurs foyers; ils ne peuvent pas les vendre parce qu'ils sont inutilisables; ils s'inquiètent au sujet de leurs enfants qui sont nombreux à éprouver des problèmes de santé; et la majorité y ont investi les économies de toute leur vie. Compte tenu de cette situation tragique, le ministre entend-il approuver un programme d'indemnisation des propriétaires, afin que ceux-ci puissent enlever cet isolant aux frais du gouvernement, qui est à l'origine de leurs ennuis?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je voudrais rappeler à l'honorable député que cette question est présentement en train d'être étudiée par un comité interministériel et que nous allons, dans les prochains jours, rendre publiques une série de mesures qui répondront d'une façon précise aux attentes de la population, et qui surtout vont nous permettre d'étudier d'une façon précise l'ampleur du problème.

Je veux dire à l'honorable député qu'il est absolument inutile de faire le genre de déclaration qu'elle fait sur des Canadiens qui seraient présentement malades. Nous allons vérifier clairement la situation et le gouvernement assumera ses responsabilités dans la mesure des responsabilités qu'il a à prendre, rien de plus, rien de moins.

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE PRÉVUE DU PÉTROLE BRUT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais obtenir quelques précisions auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Quelques-uns de nous ont eu l'impression qu'en l'absence d'un accord avec l'Alberta ou des autres provinces productrices, une autre augmentation de \$1 le baril de brut entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet prochain. Ai-je bien entendu le ministre affirmer que la hausse en question ne s'appliquera pas ce jour-là mais plutôt le 1^{er} septembre? Si l'Alberta réduit sa production, nous subissons, bien entendu une autre augmentation de \$1 le baril le 1^{er} septembre. Par conséquent, en l'absence de tout accord, s'agit-il d'une hausse de \$2 le baril qu'on nous réserve pour le 1^{er} septembre prochain?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il est certain que si le gouvernement de l'Alberta annonce une autre réduction pour le 1^{er} septembre, nous devons prendre les moyens de compenser cette malheureuse décision. Pour ce qui est de la première question, on a annoncé dans le budget une hausse de \$1 le baril à compter du 1^{er} juillet, mais la hausse en question, appliquée par les raffineries, n'atteindra le consommateur que 60 jours plus tard. Par conséquent, du point de vue du consommateur, elle n'aura d'effet que le 1^{er} septembre. Il n'y a pas d'autres augmentations de prévues, du moins pas avant le 1^{er} septembre.

LA PART FÉDÉRALE DE LA HAUSSE

L'hon. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Le ministre pourra sans doute corriger ma pauvre arithmétique. D'après mes calculs, nous subissons en septembre, une hausse générale du prix du baril de brut en 1981, hausse qui s'établira à près de \$10 le baril dès l'automne. De ce montant, le gouvernement fédéral prélèvera à peu près \$8. Le ministre voudrait-il confirmer mes calculs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crois que les calculs du député sont erronés.

Une voix: Montrez-nous les vôtres!

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Quelles que soient les données globales qu'il avance, je voudrais rappeler au député qu'environ \$3 ou un peu plus de l'augmentation résultera des réductions de production en Alberta, réduction décidée par le gouvernement provincial. En outre, un montant de \$2 ira aux producteurs, soit aux provinces productrices. Je suggère donc à mon collègue de tenir compte de ces données en faisant ses calculs.

M. Clark: Quelles sont vos prévisions?